

CALENDRIER DE CHASSE

(susceptible de modifications)
<https://www.onf.fr>

Agence Territoriale des Pays de la Loire
juillet 2025

FORÊT DOMANIALE
DE PERSEIGNE



Saison 2025 - 2026

- Périmètre de la forêt
■ Lot 1
■ Lot 2
■ Lot 3
■ Lot 4
■ Zone de non-tir

Légende :

■ Zone de non-tir

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courte) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

Lot N°1

Les lundis et jeudis
6, 13, 20 et 27 octobre 2025
3, 10, 17 et 24 novembre 2025
1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2025
5, 12, 19 et 26 janvier 2026
2, 5, 9, 16, 19, 23 et 26 février 2026

Lot N°2

Les lundis et jeudis
29 septembre 2025
6, 13, 20 et 27 octobre 2025
3, 10, 17 et 24 novembre 2025
1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2025
5, 12, 19 et 26 janvier 2026
2, 9, 16 et 23 février 2026

Lot N°4

Les lundis et jeudis
29 septembre 2025
6, 13, 20 et 27 octobre 2025
3, 10, 17 et 24 novembre 2025
1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2025
5, 12, 19 et 26 janvier 2026
2, 9, 16 et 23 février 2026

Chasse à courte possible sur
l'ensemble du massif les mardis,
mercredis ou samedis

Lot N°3

Les lundis et jeudis
6, 13, 20 et 27 octobre 2025
3, 10, 17 et 24 novembre 2025
1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2025
5, 12, 15, 19 et 26 janvier 2026
2, 5, 9, 16, 23 et 26 février 2026

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS

Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Sarthe est réglementé par arrêté préfectoral du 28 août 1997

- autorise tous les jours sauf les jeudis
- autorisée de 9h00 à la tombée de la nuit
- limite à 5 kg par personne et par jour, à 10 kg par groupe de 3 personnes et plus
- interdit dans les zones en régénération signalées
- commercialisation interdite
- déconseille les jours de chasse à tir